

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U18M RÉGIONAUX – Saison 2025-2026

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U18M Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Suppression des dossiers papiers et des wildcards

- Les 42 équipes retenues pour effectuer les brassages Ligue incluront :
 - o Les 12 équipes R1 de la saison précédente
 - o Les 24 équipes de R2 de la saison précédente
 - o Les 1ers de R3 + les 2 meilleurs 2ème (6 équipes) de la saison précédente
- Les 30 autres places seront mises à disposition des Comités pour effectuer des brassages au niveau départemental. Répartition des équipes par Comités + révision annuelle des répartitions par Comités (avec le nombre de licenciés au 30/04/N) Pour cette 1ère année : prise en compte de la volumétrie des licenciés à la date du 7 décembre 2024.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

2.1 Règlement spécifique pour les équipes réserves

Un club ne peut engager par défaut qu'une équipe (CTC ou nom propre) par catégorie parmi les 30 équipes retenues par la Ligue selon les résultats sportifs de la saison N-1.

Un club peut engager une équipe 2 (CTC ou nom propre) dans les brassages pré-Ligue organisés par les comités sous réserve de respecter les dispositions particulières suivantes :

- 10 joueurs.euses seront brûlés en équipe 1
- 1 licence 1C, 2C, 0CT,1CAST,2CAST,1CASTCTC,2CASTCTC maximum sera autorisée en équipe 2.

Dans le cas où l'équipe 2 accède au niveau régional après la phase Pré-Ligue, ces mêmes dispositions s'appliqueront pour toute la saison.

2.2 Engagement des clubs en CTC

Dans le cas où une inter-équipe est engagée en championnat régional en phase de brassage, seule une deuxième équipe en inter équipe ou en nom propre peut être engagée en brassage

pré-Ligue.

Deux clubs de la même CTC ne pourront pas engager d'équipe en nom propre en brassage pré-Ligue s'ils disposent déjà d'une inter-équipe engagée en championnat régional.

Article 3 - Système de l'épreuve

									\-									
	CI	HAI	MP	101	NNA	T	U1	8M.	S	ΑI	SON	1 20	25	- 2	026			
	Secteur OUEST						Secteur CENTRE				Secteur EST							
MATCHS BRAS	SAGES			42 EQL	JIPES RE	TENUI	S EN I	LIGUE SU	JITE A	UX R	ESULTA	TS SPOR	TIF DI	LA S	AISON 20	024-20	025	
Brassage en LIGUE		CD	CD 03 CD15		CD63		CD4	3 CE	001 CD42/CI		/CD4:	CD69	CD26	/07	CD38	CD7	3	CD74
Brassage COMITES			1		3	3			3	į	5	7	3		4	2		2
du 23 septembr Octobre	5	TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES POUR LA PHASE EN LIGUE REGIONALE 72 (42 LIGUE + 30 COMITES)																
	R	<mark>1 - 4 Po</mark>	ules de	2 4		F	R2 - 6 P	oules de 4	1					R3 - 8 I	Poules de 4	4		
PHASE REGIONALE	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	I	J	K	L	М	N	0	Р	Q	R
<u>1ère PHASE</u>	R1	R1	R1	R1	R2	R2	R2	R2	R2	R2	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
15 POULE DE 4 EQUIPES																		
matchs aller / retour																		
soit 6 matchs par équipes																		
du 8 novembre au 21 décembre 2025																		
					2 ^{èr}	^{ne} Pha	se Cha	mpionn	at /	12	Poule de	e 6 équip	es (60) équi	nes)			
PHASE REGION	IALE		Τ		_	T				T		1			,	1	T	
-	2ème PHASE		e A Po	oule B	Poule C	Pou	le D	Poule E	Poul	e F	Poule G	Poule	H Po	ule I	Poule J	Poul	e K	Poule L
10 POULE DE 6 EC	QUIPES	R1		R1	R1	R	1	R2	R2		R2	R2		R3	R3	R3	3	R3
matchs aller / r	retour																	
soit 10 matchs par																	\dashv	
équipes du 10 janvier au 3 mai																-	4	
2026	5 IIIai																	
							-										\dashv	
PHASE FINA																		
PHASE FINA % Finale 9-10 ma	ai chez	R1		¼ Fin	ales - ½	Finale	es + FIN	NALE		1 ^e	^{er} et 2 ^{èn}	ne de ch	naque	poul	e			

Les 42 équipes retenues pour la saison 2026-2027 incluront :

FINALE 30-31 mai

- o Les 24 équipes R1 de la saison précédente
- o Les 4 premiers de R2 (16 équipes) de la saison précédente

1/4 Finales - 1/2 Finales + FINALE

o Les 2 Finalistes R3 de la saison précédente

1er et 2ème de chaque poule

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	U18M
Nombre de joueurs minimum / maximum	5 minimum
autorisés.	10 maximum
Nombre minimum de joueurs du club porteur	3
d'une IE sur la feuille	
Licences 1C, 2C,	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
0CT,1CAST,2CAST,1CASTCTC,2CASTCTC)	
Licences 0C max	Sans limite

Si une 2^{ème} équipe se qualifie en Ligue après la phase de brassage en Comité : Possibilité d'avoir 1 seul muté dans l'équipe 2 et obligation de fournir une liste de 10 brûlés en équipe 1.

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 4) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 16 matchs donc participation minimum de 8 rencontres pour pouvoir prendre part au phases finales.

Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U18M Régionale est réservé aux jeunes nés en 2008 et 2009 et 2010

Les possibilités de sur-classement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	U18M
Durée d'un quart-temps	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	10 minutes
Durée de la prolongation	5 minutes
Échauffement minimum	20 minutes

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à 25 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif.

Les horaires autorisés sont :

• UNIQUEMENT le dimanche : 10h00 à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	U18M
Taille du ballon	7
Ligne à 3 points	6,75m
	(Ligne pleine)

Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2025-2026

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.